académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or

éducation
nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pôle Cabinet
et ressources humaines

CAB-RH 21

affaire suivie par
Brigitte CHAMBON
Téléphone
03 45 62 75 03
Fax
03 45 62 75 33
Mél.
cab-rh.sec3@ac-dijon.fr

2G, rue général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cédex
tél : 03 45 62 75 00
Fax : 03 45 62 75 33

Dijon, le 29 mars 2017

La directrice académique
des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

à

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles publiques,
S/C de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements publics
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements privés
Monsieur le directeur de l'enseignement catholique

Objet : Nouvelle posture Vigipirate

Je vous prie de trouver ci-joint les consignes ministérielles concernant la nouvelle posture Vigipirate printemps 2017 qui s'applique à partir du 21 mars, sauf événement particulier, jusqu'au 22 juin 2017 :

- les exercices attentats-intrusion, s'ils n'ont pas été réalisés, doivent être programmés sans délai. *L'événement survenu à Grasse confirme cette nécessité.*
- les voyages scolaires sont laissées à l'appréciation des autorités académiques et préfectorales.
- les logos vigipirate "alerte-attentat" doivent être enlevés et remplacés par les logos "sécurité renforcée risque attentat" à l'entrée du rectorat, des DSDEN, des établissements scolaires, universitaires et de recherche. cf. http://www.sgdsn.gouv.fr/site_rubrique98.html
- le contrôle des accès des personnes, véhicules et des objets entrants (dont le courrier) doit être organisé par les chefs avec mise en place d'un contrôle visuel, et d'un contrôle renforcés des accès lors des manifestations internes. Ce contrôle doit être accru pour les écoles confessionnelles.
- l'inventaire des stocks des matières dangereuses doit être tenu à jour afin de détecter le vol ou la disparition de ces produits.
- la vigilance vis à vis de cyberattaque : mise en place de mots de passe forts sur les comptes de messagerie, les réseaux sociaux (ex : Facebook), des messages à l'origine incertaine.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Évelyne Greusard